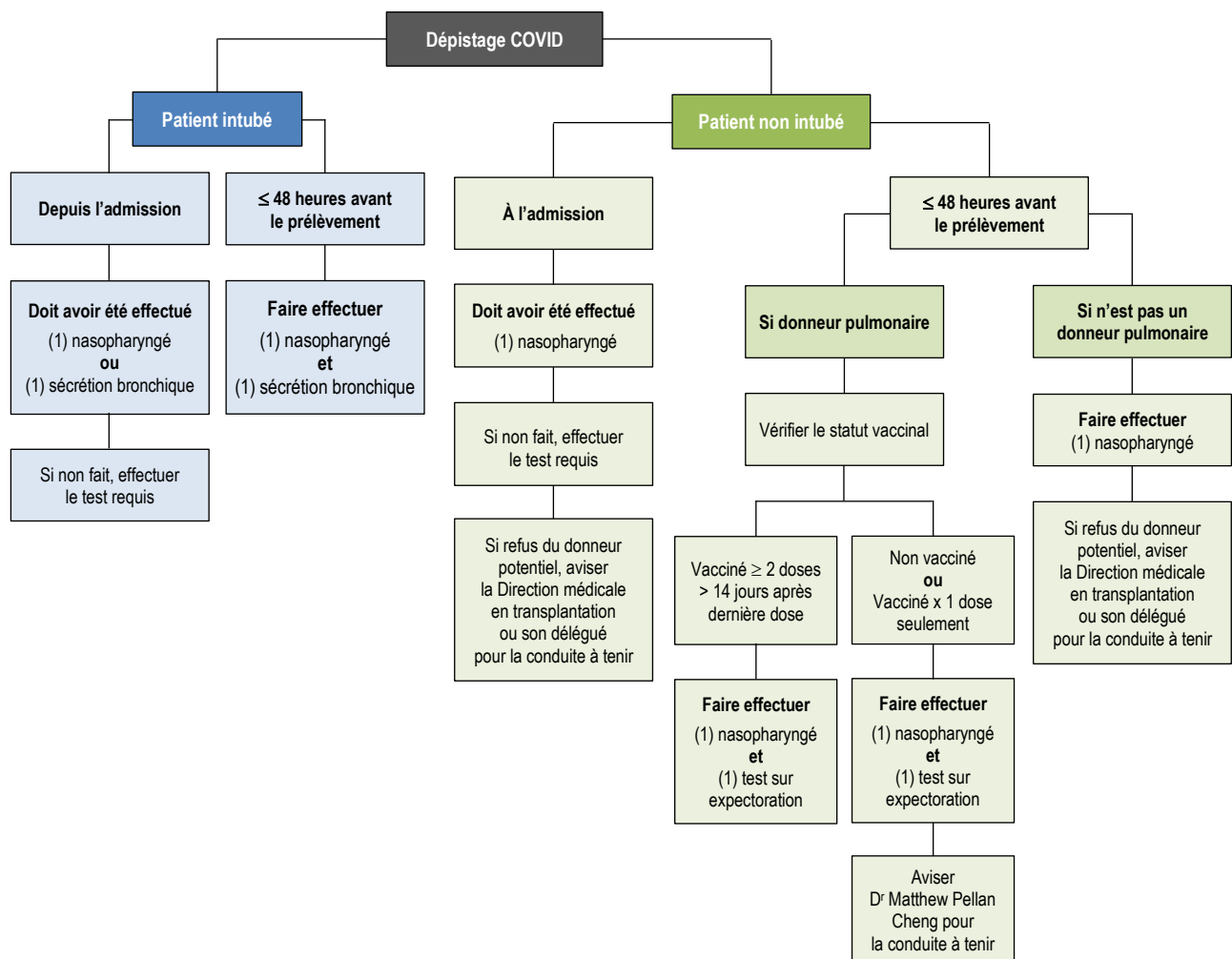


De : D' Prosanto Chaudhury
À : Coordonnateurs-conseillers cliniques
Date d'entrée en vigueur : 2022-10-26
Renvoi : ATT-PON-100 Attribution des organes
 EVA-PON-001 Qualification d'un donneur et évaluation des organes
Objet : COVID-19 - Dépistage et résultats positifs

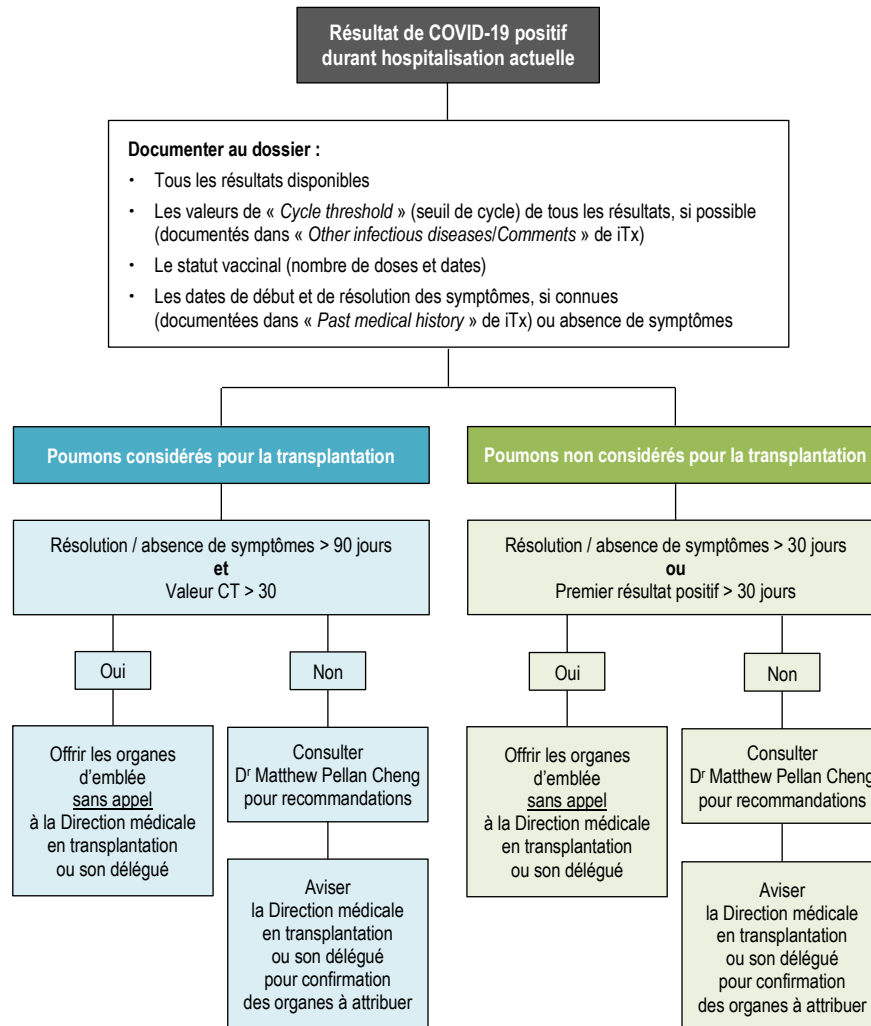
Veillez prendre note que...

- Tous les donneurs potentiels d'organes du Québec (et offres de l'extérieur du Québec) doivent être dépistés pour la COVID-19 selon l'algorithme suivant :**



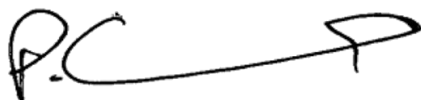
- 1.1. S'il est impossible de réaliser le test ou si les résultats des tests ne peuvent être obtenus avant le prélèvement, l'indication 19a) du guide EVA-GUI-004 *Indications de distribution exceptionnelle* est applicable.

2. Pour toutes les références de donneurs potentiels d'organes du Québec, les informations et résultats suivants doivent être recueillis :



2.1. Particularités de l'attribution générale des organes :

- 2.1.1. Pour la période de pandémie de la COVID-19, des instructions spécifiques supplémentaires concernant l'attribution des organes au Québec et hors Québec se retrouvent au document « Attribution en période de pandémie de la COVID-19 ».
- 2.1.1.1. S'assurer de toujours utiliser au moment de chacune des attributions la version la plus récente de ce document.
- 2.1.2. Lorsque la liste d'attribution de la BDDR est utilisée et que l'organe n'est pas offert pour une raison spécifiée au document « Attribution en période de pandémie de la COVID-19 », saisir la raison « Tableau COVID-19 » comme raison de refus par le programme de transplantation.
- 2.1.2.1. Il n'est pas requis de saisir une raison de refus lorsqu'aucune liste d'attribution de la BDDR n'a été utilisée.



Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes